

ZAC «Les Hauts du Chazal» - Cession de terrains à la sedD

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'aménagement et la commercialisation de la ZAC des Hauts du Chazal ont été confiés à la sedD par Convention Publique d'Aménagement le 20 novembre 2003. Pour ce faire, celle-ci doit se rendre propriétaire du foncier.

Aussi, la Ville de Besançon cède-t-elle à la sedD les terrains cadastrés section MN n° 69-128-130 et LY n° 140 d'une contenance totale de 10 259 m².

Ces parcelles permettront à la sedD de réaliser la voirie de liaison destinée à relier le quartier de Planoise (rue de Savoie) à la ZAC.

Le prix de vente sera conforme à l'estimation de France Domaine et au prix d'origine du m² de terrain pratiqué dans le périmètre de la ZAC des Hauts du Chazal soit 3,81 €/m². Le montant total de la transaction s'élèvera donc à 39 086,79 €.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la sedD.

Ces parcelles communales sont enregistrées à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P65314.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette cession à la sedD,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.